

# Mali : un combat déterminé et solidaire contre l'accaparement des terres et les injustices

lundi 4 novembre 2013, par [KONE Massa](#), [METRAT Fanny](#) (Date de rédaction antérieure : 31 octobre 2013).

**Massa Koné est un des responsables de l'Union, organisation luttant au Mali pour la convergence, la reconnaissance et la défense des droits des victimes d'injustices, dont de nombreux paysans expulsés de leurs terres (cf. encadré). De passage dans le Sud de la France cet été, il a témoigné de son combat.**

---

## Fanny Métrat - Comment est gérée la terre au Mali ?

Massa Koné - Au Mali, 80% de la population est paysanne et, même si le gouvernement refuse de la prendre en compte, l'agriculture paysanne représente 45% du PIB\* et nourrit à 65% le pays.

Aujourd'hui, la terre est à 85 % administrée par le droit coutumier, via les chefs de terre et de village. Plus une famille est grande, plus elle a de terres. La surface correspond aux besoins et à la capacité de la famille à l'exploiter. La terre n'est pas un moyen de spéculation : il est impossible de la vendre ou de la louer. Dans un fonctionnement traditionnel, tout le monde y a normalement accès. Son usage est collectif, partagé entre l'agriculteur qui la cultive pendant les cinq à six mois de la saison des pluies, l'éleveur qui vient ensuite avec son troupeau manger les tiges et fumer le sol, et les femmes du village qui récoltent pendant la saison sèche les fruits des arbres, noix de karité ou autres.

## Comment est-il possible alors que les paysans se fassent expulser de leurs terres ?

Il faut revenir à l'histoire du pays. Le droit coutumier perdure dans le temps mais n'a pas été matérialisé. Il a été respecté par l'administration coloniale, alors même qu'elle avait apporté et imposé son droit moderne et sa conception de la propriété privée. A l'indépendance, le régime communiste a banni la propriété privée et mis en place une législation domaniale, qui, tout en reconnaissant le droit coutumier, a rendu l'État seul « propriétaire » du foncier. A l'époque, nos parents ont applaudi, parce qu'ils pensaient encore que l'État, c'était le peuple.

Mais en 1968, le régime a été renversé. Quand, dans les années 80, il y a eu de grandes sécheresses, le Mali s'est engouffré dans la politique néolibérale imposée par la Banque mondiale et le FMI à travers son programme d'ajustement structurel. Nous sommes alors devenus ultra-dépendants, les entreprises d'État ont été bradées et ça a été le début de la montée d'une « petite bourgeoisie » [1].

Après les grèves et la révolution de 1991, la 3<sup>e</sup> République a mis en place la décentralisation, avec la

création des communes et le développement des territoires. Des nouvelles lois sont apparues, favorisant l'entrepreneuriat. Les maires ont créé des agences immobilières avec l'instauration de titres fonciers. En s'octroyant ou vendant des titres, ils volaient la terre aux paysans, transformée en hypothèques auprès des banques afin que les nouveaux « petits bourgeois » puissent emprunter. En 2002, un décret donnant la possibilité aux maires d'expulser des paysans a même été voté pour ratifier le phénomène. Et ceci, malgré une loi toujours en vigueur qui reconnaît le droit coutumier. C'est dans ce contexte de contradictions terribles et d'urbanisation galopante que les « déguerpissements » (expulsions) ont commencé, en particulier en périphérie des villes.

### **Aujourd'hui, on parle de plus de 800 000 hectares accaparés au Mali par des investisseurs. Comment a évolué le phénomène et quelles ont été les conséquences pour les paysans ?**

Une zone immense de terres fertiles et irrigables existe dans le delta du Niger. Datant de la colonisation, le barrage de Markala permet d'irriguer deux millions d'hectares. A l'indépendance, ces terres ont été nationalisées et l'Office du Niger a été créé, véritable « grenier à riz » du pays. Or, dans les années 2000, sous l'incitation de la Banque Mondiale, le Mali a sauté sur cette occasion pour mettre les terres de l'Office du Niger sur le marché international.

En signant des baux emphytéotiques auprès du gouvernement malien, des gouvernements ou multinationales déguisés en opérateurs économiques investissent les terres maliennes pour mettre en place des cultures d'exportations : agrocarburant, blé, pomme de terre....

Du jour au lendemain, les terres sont bornées et on vient dire aux paysans qu'ils n'ont plus accès à leurs champs. Des engins débarquent et commencent à aménager la zone, détruisant les maisons et villages qui gênent... Et à part quelques rares cas, il n'y a ni relogement, ni dédommagement, ni rétribution de terres.

### **Comment les paysans se sont-ils organisés pour faire face ?**

Les paysans n'ont pas renoncé. Pour eux, la terre, c'est leur identité, leur vie et la survie de leurs enfants. Mais faire face aux investisseurs, c'est aussi faire face aux forces de l'ordre. On a vécu des moments extrêmes. Des hommes ont été battus à mort, des femmes ont avorté sous les coups des gendarmes, et des centaines de paysans ont été emprisonnés. Ces événements n'étant pas médiatisés, nous avons l'impression d'être isolés dans notre détresse. Nos premières actions ont été de saboter les machines, ça nous donnait l'impression d'agir concrètement et nous aidait à décharger notre colère. Mais très vite, on a compris qu'il fallait s'organiser et monter manifester au cœur de la capitale, parce que les décisions sont prises à Bamako. Les paysans des campagnes se sont constitués en groupements et ont convergé vers les associations de victimes d'expulsion des zones urbaines et péri-urbaines. Nous avons alors créé l'Union pour amplifier la lutte.

Nous avons organisé des forums pour connaître les problèmes de chacun, construit des revendications communes et organisé des grandes marches à Bamako pour montrer la force de notre résistance. Le gouvernement a vite compris qu'il fallait négocier avec nous. Sous la pression, il a mis en place une commission interministérielle spécifique au foncier, et l'Union a soumis un mémorandum dressant l'inventaire de tous les litiges rencontrés. Plus tard, avec des associations de la société civile et des organisations paysannes, nous avons lancé la Convergence malienne contre les accaparements de terre, afin de peser plus fort encore. Fin 2011, avec les menaces qui s'accroissaient au Nord, ne pouvant pas se permettre de laisser éclater une révolution issue des paysans, le gouvernement a commencé à régler certains de nos problèmes, ce qui a fait fuir des multinationales chinoises et sud africaines. Certaines ont même porté plainte contre l'État.

Gonflés d'espoir par ces victoires, nous sommes les derniers à avoir manifesté à Bamako avant le

coup d'état de mars 2013. Ces événements sont venus bouleverser notre combat, mais quel que soit le gouvernement en place, la stratégie est la même et on continue de leur mettre la pression en créant un vrai rapport de force.

### **Comment faites-vous face aux emprisonnements, aux procès, à la justice ?**

Actuellement, au sein de l'Union, nous avons plus de 150 dossiers en justice ! On a bien été obligés d'être confrontés aux tribunaux, comment faire autrement ? La lutte politique s'accompagne forcément de la lutte juridique. Bien sûr, ça n'a pas été facile, surtout dans un milieu traditionnel et majoritairement analphabète, où la tradition orale pèse fort. On s'est formés au droit sur le terrain de la lutte, il a fallu apprendre à ne plus avoir peur des « papiers », à les conserver et à les utiliser comme preuves. Apprendre aussi à démystifier l'appareil judiciaire. Nous sommes obligés aussi de se défendre par nous-mêmes parce que nous n'avons pas les moyens de payer les services des avocats et juristes. Un avocat proche de notre cause nous aide bénévolement, mais aujourd'hui, il est submergé par nos demandes.

### **Quels sont les objectifs et les projets de l'Union ?**

Les objectifs sont de récupérer les terres accaparées, de se faire dédommager des préjudices subis, et de faire en sorte que nos terres soient immatriculées tout en continuant à être régies par le droit coutumier. Parce qu'on sait maintenant qu'il ne faut pas se laisser leurrer par le piège que constitue la propriété privée.

Grâce aux amis paysans de la Conf', j'ai entrepris des études de droit pour devenir juriste, parce que nous devons être capables de nous défendre sur tous les fronts. La découverte du Comité d'action juridique en Ardèche a aussi été décisive [2]. Au sein de l'Union, nous souhaitons mettre en place un CAJ parce que son fonctionnement et l'esprit dans lequel il a été pensé correspondent à nos besoins et attentes. Nous ne pouvons pas laisser nos droits aux seules mains des universitaires qui ne connaissent pas nos réalités, ni cautionner le fait que les plus démunis deviennent victimes à cause de leur ignorance. Nous devons les former, les accompagner à revendiquer leurs droits et à en acquérir de nouveaux. Et pour cela, nous devons réveiller les consciences.

### **Propos recueillis par Fanny Métrat, paysanne en Ardèche**

---

## **L'Union des associations et coordinations d'associations pour le développement et la défense des droits des démunis au Mali**

Plus communément appelée « l'Union », l'organisation représente à ce jour le plus grand mouvement de lutte du pays, elle est membre du réseau international No Vox, les Sans Voix.

Depuis notre rencontre en novembre 2011 à Nyéléni lors du forum organisé par la Via campesina pour dire non aux accaparements de terres, nous sommes restés en lien. Nous avons organisé sa venue cet été en France afin de faire connaître son combat, de lui faire découvrir le nôtre et de réfléchir ensemble à la construction de projets communs. Massa a participé aux journées d'été des Amis de la Conf' sur le Larzac, au festival Africajarc dans le Lot et à diverses rencontres en Ardèche avec les paysans de la Confédération paysanne et les représentants du Comité d'action juridique.

---

---

## Notes

[1] dixit Thomas Sankara, président du Burkina Faso, assassiné en 1987.

[2] Un Comité d'action juridique est une association de bénévoles et de permanents qui apporte un appui juridique et humain aux ruraux dans une démarche participative et militante - Cf dossier CS n° 237 - [www.comite-action-juridique.fr](http://www.comite-action-juridique.fr)